**Termes de Références (TDR) des accompagnateurs spécialisés en mesures d’accompagnement pour le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) sous financement Ressources propres internes du Gouvernement Malagasy (RPI) et mis en œuvre par le Fonds d’Intervention pour le Développement (FID)**

1. **Contexte**

L’ensemble des cadres de référence des orientations politiques nationale, dont en particulier les Documents relatifs à l’Initiative Emergence de Madagascar (IEM), la Politique Générale de l’Etat (PGE) et la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) fixent parmi les Objectifs prioritaires le relèvement et la réhabilitation des couches vulnérables.

Le Gouvernement de Madagascar continue de renforcer le programme de protection sociale en adoptant un mécanisme de transfert de ressources financières envers le programme de filets sociaux de sécurité prioritaires. Ce mécanisme prévoit la dotation d’une ligne budgétaire sur financement interne du projet filets sociaux de sécurité géré par le FID à partir de la Loi de Finances 2020 pour la réalisation des sous composantes TMDH (Transferts monétaires pour le Développement Humain) et FSP (Filets sociaux Productifs) dans des nouveaux Districts présélectionnés sous la coordination du Ministère de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) et mis en œuvre par le FID.

Le TMDH est un transfert d’argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 14 ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

* appuyer l’intégration des enfants de 6 à 12 ans dans le système scolaire,
* promouvoir l’amélioration de l’état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans.
* développer le capital humain et l’inclusion économique des ménages bénéficiaires à travers des mesures d’accompagnement

Pour la sous-composante TMDH particulièrement, ce financement RPI prévoit l’intégration de nouveaux ménages dans quelques Communes des Districts présélectionnés.

Le FID envisage d’utiliser une partie de ce financement pour recruter les accompagnateurs spécialisés pour assurer la mise en œuvre des mesures d’accompagnement au niveau de chaque site.

Les accompagnateurs spécialisés travailleront avec les « Mères Leaders ». Les mères leaders seront chargées de l’accompagnement des ménages dans l’adoption et la mise en pratique des différents thèmes.

Les présents termes de référence décrivent la mission de l’accompagnateur spécialisé. En résumé, l’accompagnateur spécialisé est chargé d’assurer les renforcements de capacités des mères-leaders et l’accompagnement des ménages bénéficiaires. Les activités de l’accompagnateur spécialisé se feront sous la supervision du responsable TMDH et du chargé de projet mesures d’accompagnement.

* Placés sous la responsabilité du Responsable des Transferts Monétaires Conditionnels des Directions Inter Régionales du FID, les accompagnateurs spécialisés ont pour mission de :
* Planifier avec les mères-leaders les espaces de bien être au niveau de chaque Fokontany,
* Conduire les formations des mères-leaders (ML) et des relais communautaires sur les thèmes d’accompagnement suivant les techniques de formation partagées par le FID,
* Payer les indemnités des ML et des Comités de Protection Sociale ainsi que les indemnités des relais communautaires participant aux formations,
* Coacher les espaces de bien-être tenues par les mères-leaders,
* Suivre la conduite des visites à domiciles et effectuer des contres visites à domicile,
* Collecter les rapports mensuels des mères leaders et des relais communautaires et les consolider avant de les transmettre au niveau du FID,
* Apporter des appuis aux relais communautaires dans la réalisation de leurs activités d’accompagnement
* Payer les indemnités mensuelles des Relais communautaires après avoir reçu les rapports mensuels de ces derniers.
* Consolider les rapports d’activités des mères leaders dans la bases de données du FID,
* Etablir et présenter les rapports demandés par le FID
* Conduire les séances de focus groupe durant les projections vidéo avec des thématiques spécifiques (DPEI) ;
* Assurer l’acheminement et le dispatch des supports de communication et des matériels de stimulation destinés aux mères-leaders ;
* Assurer la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités de mesures d’accompagnements telles que l’élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide foncier, la mise en place des dispositifs de lavage des mains, des latrines et des fosses à ordures conformément au manuel de procédures environnementales et sociales.
* Les consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :
* Le manuel de formation des Mères Leaders par Thèmes (y compris DPEI),
* Les plans de session de formation par thème (y compris DPEI),
* Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d’animation)
* Les fiches de suivi de formation,
* Le calendrier des espaces de bien-être
* Le canevas des rapports mensuels
* Le carnet de suivi de l’enfant et de la femme enceinte
* Les fiches de contre visite à domiciles,
* Les consultants respecteront les calendriers d'activités (formation et programme d’espaces de bien-être) convenus avec le FID et communiqués aux communautés.

1. **Objectifs de la mission**

Les objectifs de la mission sont de :

1. Avec les Chargés de Projet, préparer les séances de formation des groupes de Mères Leaders par Commune : planning de formation, lieu de formation, édition et dispatch des convocations des Mères Leaders, préparation des calendriers des espaces de bien-être par commune, préparation logistique, renforcement des communications aux CPS, inventaire et production des supports de formation).
2. Former les groupes de mères-leaders et les relais communautaires sur les thèmes d’accompagnement suivants :

* Mère responsable et ayant confiance en elle
* Le développement de la petite enfance intensifié
* La gestion financière
* Le business plan/AGR
* La gouvernance citoyenne
* Les PFE (Pratiques Familiales Essentielles) : planning familial, lutte contre le tabagisme, santé reproductive des adolescents, ….
* Mise en place des AVEC : Association Villageoise d’Epargne et de Crédit
* Mise en place des agents villageois
* Education environnementale
* Lutte contre la Violence Basée sur le Genre
* Lutte contre la Violence et exploitation des enfants
* Sécurité
* Lutte contre le VIH/SIDA
* L’alphabétisation

1. Recueillir les rapports d’activités des mères-leaders et des relais communautaires et des livrables attendus et les consolider.
2. Accompagner les mères-leaders dans la conduite des espaces de bien-être au niveau des Fokontany bénéficiant des activités d’accompagnement TMC.
3. Encadrer les visites à domicile effectuées par les mères leaders,
4. Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune).
5. Emettre des recommandations et des suggestions à l’endroit du FID ainsi que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.
6. Transmettre au FID un rapport de supervision des espaces de bien-être.
7. Rendre compte au FID des mises à jour nécessaires en rapport avec les ménages bénéficiaires du TMDH ainsi que des mères- leaders.
8. Suivre le changement de comportement des ménages, de l’évolution des enfants de moins de six ans et appuyer les mères-leaders dans les techniques d’approches spécifiques à adopter face à chaque ménage.
9. Transmettre au FID des rapports d’activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et annexé au contrat.
10. **Zones d'intervention**

Les formations des Mères Leaders et les accompagnements des ménages bénéficiaires du TMDH se feront dans cinq (05) Districts de Madagascar bénéficiant du programme.

Les activités de formation et d’accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant. Après, les Consultants Individuels Accompagnateurs spécialisés seront contractés pour un (01) an renouvelable après évaluation de performance.

**Les zones d’intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :**

La liste des localités sites d’intervention, déterminées géographiquement par leur région, district est donnée ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Région** | **District** |
| Anosy | Taolagnaro (CR partie SUD) |
| Atsimo Andrefana | Ampanihy |
| Vatovavy Fitovinany | Mananjary |
| Haute Matsiatra | Vohibato |
| Vakinankaratra | Ambatolampy |
| Atsinanana | Brickaville |

1. **Conditions de travail**

* Le FID mettra à la disposition des consultants individuels accompagnateurs spécialisés les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,)
* Les consultants distribueront ces supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l’objet de décharge signé par les Mères Leaders.
* Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
* Les activités de formation et d’accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant. Après, les Consultants Individuels accompagnateurs spécialisés seront contractés pour un (01) an renouvelable après évaluation de performance.

1. **Livrables :**

Les accompagnateurs spécialisés livreront au FID tous les mois un rapport d’activités sur :

1. Formations dispensées ;
2. Accompagnements réalisés y compris les livrables des mères- leaders et des relais communautaires, dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).
3. **Cadre des responsabilités :**

**Le FID :**

* Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs spécialisés
* Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d’une émission-radio et des affiches)
* Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d’accompagnement.

**Les Consultants accompagnateurs spécialisés :**

* Mobiliser les ML, les CSP et les relais communautaires sur la tenue des formations et des espaces de bien-être et la diffusion des informations.
* Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés.
* Suivre les manuels mis à disposition et respecter le plan de session de formation des Mères Leaders.
* Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
* Respecter les calendriers de livraison des livrables
* Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

1. **Calendrier de la mission :**

Le chronogramme d’exécution de la mission est annexé au contrat.

* Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,
* A chaque 20ème du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les travaux de saisie et les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocages.

1. **Evaluation du Consultant**

Le Consultant Individuel sera évalué au terme d’une année du programme pour pouvoir prétendre à la continuité de son contrat. L'évaluation se basera sur les notes de la qualité de sa prestation et le nombre de plaintes reçues.

Les critères suivants sont considérés : respect du calendrier de formation et d’accompagnement (date et durée), qualité des formations et des accompagnements effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation), qualité des rapports, respect des délais de remise des rapports, respect des droits des mères leaders (avantages en rapport à l’assistance aux formations), respect des clauses contractuelles.

Les résultats de l’évaluation pourront conduire à la résiliation du contrat.

1. **Profil requis**

Licence en Sciences Sociales ou équivalent

* ayant au moins UN an d’expérience en renforcement de capacité en milieu rural sur des thèmes spécifiques: santé, communication en milieu rural, éducation, économie familiale, petite enfance,
* ayant au moins UN an d’expérience en accompagnement des populations dans les changements de comportements.
  + connaissance et maîtrise des dialectes locales,
  + bonne capacité rédactionnelle.
  + avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe
  + la maîtrise des outils informatiques est obligatoire,
  + aptitude à faire des déplacements à pieds

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |